

Service de Presse

Rennes, Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34

 [@Rennes_presse](https://twitter.com/Rennes_presse)

Lundi 14 janvier 2019

Budget participatif saison 4

Modalités du vote**Du vendredi 18 janvier au dimanche 10 février 2019**

Du vendredi 18 janvier au dimanche 10 février 2019, **202 projets déposés par les Rennais dans le cadre de la saison 4 du budget participatif seront soumis au vote** (pour mémoire, 445 projets ont été proposés sur la plateforme fabriquecitoyenne.rennes.fr du 1^{er} au 28 octobre 2018). Tous les Rennais peuvent voter, sans condition d'âge ou de nationalité.

Saison 4 du budget participatif : plus de projets collectifs déposés

De novembre à décembre 2018, les services de la Ville ont étudié la faisabilité et le coût de chacun des 445 projets proposés par les habitants. À l'issue de cette étude et après consultation du Comité de suivi*, 202 projets ont été sélectionnés pour être soumis au vote des Rennaises et des Rennais, soit 45 % des projets déposés (contre 44 % en 2018, 38 % en 2017 pour la saison 2 et 24 % lors de la saison 1).

Dans l'ensemble, les projets de la saison 4 témoignent d'une meilleure appropriation du dispositif par les Rennaises et les Rennais, les dossiers étant mieux préparés et plus approfondis en amont par les porteurs de projets.

Les projets similaires ont également pu être rapprochés : au mois de novembre 2018, les porteurs de projets ont participé à un atelier permettant de fusionner des idées similaires. Au terme de cet atelier et avec l'accord des porteurs de projet, 28 projets ont fusionné, portant le nombre de projets recevables pour la votation de 216 à 202.

***À propos du Comité de suivi Budget participatif**

Composé d'élus du Conseil municipal (13) et d'habitants (17), le Comité de suivi Budget participatif veille au bon déroulement à chaque étape du dispositif. Il vérifie notamment que les projets proposés s'inscrivent dans le cadre du budget participatif et valide la liste définitive des projets soumis au vote des Rennais.

Modalités du vote

Chaque votant choisira ses **10 projets préférés, dans la limite de 3,5 millions d'euros.**

Vote en ligne

Du vendredi 18 janvier, 8 h, au dimanche 10 février 2019, 19 h, tous les Rennais, sans condition d'âge ni de nationalité, pourront voter en ligne sur le site fabriquecitoyenne.rennes.fr.

Vote papier

Il sera également possible de déposer un bulletin papier dans l'un des 11 points de vote prévus à cet effet (les horaires correspondent aux heures d'ouverture des équipements) :

- Mairie de quartier de Maurepas, 32 rue de Trégain.
- Mairie de quartier Villejean, 43 cours Kennedy.
- Place de la Mairie.
- Direction de quartiers Centre, 7 rue de Viarmes.
- Maison de quartier Francisco-Ferrer, 40 rue Montaigne.
- ESC Blosne, 7 boulevard de Yougoslavie.
- Carrefour 18, 7 rue d'Espagne.
- Mairie de quartier Bréquigny sud-gare, 1 place de la Communauté.
- Maison de quartier la Binquenais, place Bir-Hakeim.
- Maison de quartier la Touche, 6 rue du Cardinal Paul-Gouyon.
- Direction de quartiers Ouest, 31 rue Jules Lallemand.

Des points de vote mobiles seront mis en place sur les marchés et lors d'événements, à l'aide d'un triporteur aux couleurs de la Fabrique citoyenne.

Afin de prendre en compte les réflexions du comité de suivi, suite à la saison 3, les points de vote seront tenus par des agents de la Ville ainsi que des bénévoles. Un règlement du vote a également été établi : <https://fabriquecitoyenne.rennes.fr/blog/budget-participatif-4-preparez-vous>

Quels projets seront retenus à l'issue du vote ?

Dans chaque quartier, les deux projets arrivés en tête seront retenus. Puis, les projets qui auront obtenu le plus de voix sur l'ensemble des projets soumis au vote (sans distinction géographique) seront retenus, dans la limite des 3,5 millions d'euros.

Se renseigner sur les projets

Le détail des projets est consultable en ligne sur le site fabriquecitoyenne.rennes.fr.

L'Agora située place de l'Hôtel de Ville proposera une exposition sur les projets déposés par quartier, sur les acteurs et l'organisation du budget participatif.

Le samedi 26 janvier, de 10 h à 12 h, les porteurs de projets de chaque quartier seront invités à présenter leurs projets :

-
- Quartiers Centre – Thabor – Saint-Hélier – Alphonse Guérin
Maison des associations, 6 cours des Alliés.
 - Quartiers Francisco-Ferrer – Landry/Poterie – Le Blosne
Le Triangle, boulevard de Yougoslavie.
 - Quartiers Bréquigny Sud-Gare
Centre social Aimé Césaire, 15 rue des frères Louis et René Moine.
 - Quartier Saint-Martin – Villejean – Beauregard
Maison de quartier Villejean, 2 rue de Bourgogne.
 - Quartiers Maurepas/Bellangerais – Jeanne d'Arc / Longs Champs / Beaulieu
Hall de la salle Guy Ropartz, 14 rue Guy Ropartz.
 - Quartier Bourg L'Évêque – La Touche – Moulin du Comte/Cleunay – Arsenal Redon
MJC La Paillette, 2 rue du Pré de Bris.

Le mardi 29 janvier, de 18 h à 20 h, à la Maison des Associations, 6 cours des Alliés, salle 100 AB, un temps de présentation sera organisé pour échanger avec les porteurs de projets à l'échelle de la ville.

Coups de cœur

Cette année, les enfants des 5 centres de loisirs (Colombier, Trégain, Liberté, Volga, Léon Grimault) ont donné leur "coup de cœur". Après avoir regardé les projets de leur quartier et écouté les porteurs de projets, ils ont pu choisir ceux qu'ils préféreraient. Comme les années précédentes, les Conseils de quartier ont également sélectionné leurs projets coup de cœur.

Les coups de cœur sont visibles sur le site internet de la Fabrique Citoyenne.

Pratique

→ Pour consulter le détail des projets, rendez-vous sur <https://fabriquecitoyenne.rennes.fr/project/budget-participatif-4-2/selection/analyse-des-projets>